

Bruxelles, le 4 octobre 2022
(OR. en)

13086/22

SOC 540
EMPL 371
GENDER 155

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
Objet:	Conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes: Nomination de M ^{me} Lucia VLASÁKOVÁ, suppléant pour la Slovaquie, en remplacement de M. Ján TOMAŠTÍK, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Ján TOMAŠTÍK, suppléant du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour Slovaquie).
2. L'article 10 du règlement (CE) n° 1922/2006 du 20 décembre 2006¹ prévoit, entre autres, que le Conseil nomme les dix-huit membres du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que leurs suppléants, pour une période de trois ans.

¹ JO L 403 du 30.12.2006, p. 9.

3. Les dix-huit membres nommés par le Conseil, ainsi que leurs suppléants, représentent dix- huit États membres selon l'ordre de rotation de la présidence, un membre et un suppléant étant désignés par chaque État membre concerné.
4. Le gouvernement slovaque a présenté, en remplacement du suppléant démissionnaire, la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mai 2025:

M^{me} Lucia VLASÁKOVÁ
Principal State Advisor
Department of Equality of Women and Men and Equality of Opportunities
Ministry of Labour, Social Affairs and Family of the Slovak Repblic
Špitálska 4, 6, 8
SK-816 43 Bratislava
Tél. + 421 2 2046 1068
Courriel: lucia.vlasakova@employment.gov.sk

5. Le Comité des représentants permanents pourrait donc suggérer au Conseil:
 - a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, et
 - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL
du
portant remplacement d'un suppléant
du conseil d'administration de l'Institut européen
pour l'égalité entre les hommes et les femmes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 1922/2006 du 20 décembre 2006 portant création d'un Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes², et notamment son article 10,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 24 mai 2022³, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour la période se terminant le 31 mai 2025.
- (2) un siège de membre suppléant dans la catégorie des représentants des gouvernements dudit conseil d'administration est devenu vacant à la suite de la démission de M. Ján TOMAŠTÍK.
- (3) Le gouvernement slovaque a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² JO L 403 du 30.12.2006, p. 9.

³ JO L 147 du 30.5.2022, p. 42.

Article premier

M^{me} Lucia VLASÁKOVÁ est nommé suppléant du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes en remplacement de M. Ján TOMAŠTÍK pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mai 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à

Par le Conseil
Le président/La présidente
